



VOLLET B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

31 JUL. 2015

**au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles**

Rés
a
Mon
be



15115790

N° d'entreprise : 0476.651.268

Dénomination

(en entier) : **METAL YAPI**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : rue Georges De Lombaerde, 54 - 1140 Evere

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-François POELMAN, Notaire à Schaerbeek, le 16 juillet 2015, que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme METAL YAPI, a notamment décidé :

1. AUGMENTATIONS DU CAPITAL

(...)

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société de deux millions d'euros (2.000.000,00 €) pour le porter d'un million d'euros (1.000.000,00 €) à trois millions d'euros (3.000.000,00 €), par la création de mille quatre cent vingt-huit (1428) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Après que les actionnaires

- Monsieur Osman Levent OZGÜL, domicilié à Ruzgarlibahce Mah. Plaza K Is Merkezi Kat:5, 34805 Kavacik/Istanbul, TURQUIE.

- Monsieur Orhan Bülent ÖZGÜL, domicilié à Riva Konakları A60, Riva/ Beykoz / Istanbul, TURQUIE.

- Monsieur Ahmet YUCEYURT, domicilié à 1140 Evere, rue Georges De Lombaerde, 54.

aient expressément renoncé à leur droit de souscription préférentiel, la présente augmentation est à l'instant souscrite par la société de droit turc «METAL VE YAPI SISTEMLERI TICARET ANONIM SIRKETI» et libérée à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,00 €), (...).

L'assemblée constate donc que la société a à sa disposition du chef de cette libération la somme de deux millions d'euros (2.000.000,00 €).

2. MODIFICATIONS DES STATUTS

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital et adopte le texte suivant :

« Le capital social est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,00 €), représenté par deux mille cent quarante-deux (2.142) actions sans désignation de valeur nominale. »

3. POUVOIRS

Reprenant la proposition de l'ordre du jour, l'assemblée décide enfin de conférer tous pouvoirs à Monsieur Daniel Van Nieuwenhuyze, avec pouvoir de substitution, en vue de l'exécution des décisions prises ci-dessus, de la rédaction de la coordination des statuts et notamment pour représenter la société auprès de toutes les administrations, entre autres la Banque Carrefour des Entreprises, l'administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, et pour signer toutes déclarations et faire en général toutes démarches nécessaires en vue de faire acter les décisions qui précèdent, pour autant que de besoin.

(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Délivré avant enregistrement uniquement en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

J.F. POELMAN, Notaire

Déposé en même temps :

- expédition de l'acte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/08/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature